



Ville de Lamotte-Beuvron

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat préalable appelé débat d'orientation budgétaire doit intervenir au Conseil municipal, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Modifié par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, ce débat prend désormais pour support un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Il sera annexé à la délibération du Conseil municipal et mis à la disposition du public, notamment sur le site internet de la collectivité.

1 – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La conjoncture économique

La zone euros a constaté en 2016 une reprise à « petite vitesse ».

Profitant de la faiblesse de sa monnaie, des taux très bas et d'une baisse des prix du pétrole, le PIB de la zone euro a progressé de 1,6 % en 2016.

La crise de la dette grecque, le « Brexit » et le changement gouvernemental en Italie, n'ont pas impacté cette tendance pour l'instant.

La tendance devrait se poursuivre pour 2017, avec une croissance attendue de 1,5 % pour la zone euro.

La conjoncture 2017 s'annonce toutefois très incertaine : remontée des prix de l'énergie, progression de l'inflation, incertitudes politiques.

De même, la croissance a fait son retour en France en 2015 et s'est maintenue en 2016 à + 1,5 %. Cette hausse du PIB a été portée essentiellement par l'investissement des ménages et la faiblesse concomitante du taux d'inflation et des taux d'intérêts. Pour 2017, la croissance devrait rester modérée, aux alentours de 1,5 % selon le PLF 2017, et bénéficier de certains facteurs favorables : faiblesse de l'euro, progression de la demande intérieure. 2017 devrait être toutefois marquée par une inflation plus forte (+0,8 %) et la hausse des prix du pétrole.

Impact pour la collectivité

Lamotte-Beuvron a été durement touchée par la conjoncture nationale et mondiale avec la fermeture de l'usine PHILIPS (89 emplois détruits), qui n'a pas pu être compensée par le tissu économique local pourtant dynamique.

L'enjeu reste pour la collectivité d'éviter un « effet de ciseaux », engendré par une progression des dépenses proportionnellement plus rapide que celle des recettes.

L'excédent de fonctionnement des budgets locaux diminuera inexorablement. Or l'excédent dégagé en fonctionnement est affecté au financement de l'investissement.

Pour Lamotte-Beuvron, la diminution de la part forfaitaire de la DGF se traduira par une baisse supplémentaire de recettes de 40 000 € environ, soit autant de moins pour le financement de l'investissement.

Depuis la forte hausse des taux votée en 2009, il n'est pas prévu d'augmenter le taux des impôts locaux perçus par la commune, au vu de la pression fiscale existante sur les ménages. Toutefois, dans la perspective de restaurer l'équité fiscale entre les contribuables, une analyse des valeurs locatives sera menée en 2017.

Afin de préserver durablement les recettes de la ville, une étude sur la mise en place de taxes locales sera réalisée (taxe sur la publicité extérieure notamment).

Comme les années précédentes, l'ajustement portera sur le niveau des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de la commune font l'objet de contraintes fortes : pour une grande part, les dépenses sont rigides, voire incompressibles.

C'est le cas des dépenses de personnel qui représentent une part importante du budget de fonctionnement (environ 56 % pour 2016). 2017 verra la mise en œuvre de la revalorisation des carrières et du point d'indice dans la fonction publique à l'ensemble des agents, ce qui devrait alourdir le budget consacré au personnel.

Par ailleurs, la commune est soumise à une « inflation » plus élevée que celle supportée par les ménages. On note ainsi que l'indice des prix des dépenses communales a été supérieur en 2015 de 0,5 point à l'inflation constatée.

Face à ces contraintes, les efforts en matière de charges générales de fonctionnement seront poursuivis : mise en concurrence pour les achats, recours à la centrale d'achat APPROLYS, non remplacement de personnel sauf nécessité absolue de service, vigilance renforcée pour le budget des fêtes et cérémonies ou les subventions aux associations...

Ces efforts seront approfondis et pérennisés dans le cadre de l'élaboration d'un plan structurel d'économies, pour permettre à la ville de poursuivre ses investissements tout en assurant le fonctionnement des services publics municipaux.

2 – ÉLÉMENTS RETROSPECTIFS

2- 1 Données budgétaires

LAMOTTE-BEUVRON - En €/hab. (4 899 habitants au 1^{er} janvier 2016)

Sources : comptes administratifs pour les exercices 2010 à 2015 ; compte administratif provisoire pour l'exercice 2016

MOYENNE DE LA STRATE (3500/5000 hab.) - En €/hab.

Source : site internet « collectivités locales.gouv.fr »

Exercice	Recettes de fonctionnement	Charges de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
2010	1 012 €	852 €	445 €	304 €
	955 €	820 €	408 €	400 €
2011	1 005 €	823 €	282 €	225 €
	987 €	840 €	438 €	430 €
2012	1 019 €	815 €	190 €	221 €
	997 €	851 €	464 €	455 €
2013	1 050 €	867 €	431 €	436 €
	1 027 €	891 €	475 €	487 €
2014	1 018 €	894 €	120 €	157€
	1 023 €	899 €	426 €	411 €
2015	1 057 €	915 €	177 €	285 €
	1 041 €	908 €	410 €	376 €
2016	1 056 €	916 €	450 €	637 €

Evolution globale des charges et recettes réelles sur les derniers exercices :

Exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 <i>provisoire</i>
En milliers d'€							
Recettes de fonctionnement Hors report de l'exercice antérieur	4 819	4 808	4 917	5 106	5 044	5 294	5 174
Dont Fiscalité directe locale	1 671	1 749	1 801	1 843	1 930	2 036	1 967
Dont Dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire)	818	811	820	821	789	697	604
Charges de fonctionnement Hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre	3 960	3 864	3 845	4 017	4 302	4 444	4 491
Dont charges générales	1 235	1 191	1 208	1 332	1 307	1 281	1 179
Dont charges de personnel	2 071	2 040	2 051	2 063	2 347	2 488	2 437
Recettes d'investissement Hors virement de la section de fonctionnement et opérations d'ordre	2 995	1 619	1 042	2 085	584	711	2 207
Dépenses d'investissement	1 402	2 132	1 056	2 124	768	1 612	3 120
Dont dépenses d'équipement	775	1 219	865	1 529	634	1 237	2 232
Dont remboursement des emprunts	338	727	145	138	134	137	128

2-2 Données financières

Capacité d'autofinancement brute :

2016 : estimation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
LAMOTTE-BEUVRON En €/hab.	183 €	201 €	222 €	206 €	152 €	171 €	140 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	166 €	181 €	181 €	203 €	165 €	174 €	NC

Capacité d'autofinancement nette :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
LAMOTTE-BEUVRON En €/hab.	111 €	46 €	192 €	180 €	125 €	143 €	113 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	92 €	109 €	105 €	100 €	90 €	91 €	NC

Evolution de l'annuité de la dette sur 7 ans à charge constante :

	2010	2011*	2012	2013	2014	2015	2016
Annuité de la dette En milliers d'€	466	824	226	202	202	201	188
En €/hab.	100 €	175 €	47 €	42 €	41 €	41 €	38 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	103 €	101 €	105 €	106 €	104 €	104	NC

* remboursement anticipé des emprunts inclus.

Taux d'équipement (dépenses d'équipement rapportées aux recettes réelles de fonctionnement)
2016 : prévision

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
En pourcentage	24 %	22 %	14 %	26 %	13 %	23 %	46 %

Rappel du ratio pour les collectivités de la strate 3 500-5 000 habitants pour 2014 : 29,7 % (cf. Les collectivités locales en chiffre pour 2016).

2-3 Fiscalité directe locale

LAMOTTE-BEUVRON - En €/hab.

MOYENNE DE LA STRATE (3500/5000 hab.) - En €/hab.

Bases nettes imposées au profit de la commune :

EXERCICES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TAXE D'HABITATION	818 €	859 €	884 €	885 €	877 €	915 €	875 €
	1 134 €	1 175 €	1 220 €	1 279 €	1 296 €	1 370 €	NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	733 €	756 €	754 €	772 €	818 €	839 €	864 €
	983 €	1 027 €	1 055 €	1 108 €	1 137 €	1 177 €	NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	5 €	5 €
	21 €	21 €	22 €	22 €	22 €	22 €	NC

Les bases de la commune sont nettement inférieures aux bases moyennes des communes de la strate.

Produits des impôts locaux :

EXERCICES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TAXE D'HABITATION	163 €	171 €	176 €	177 €	175 €	183 €	174 €
	153 €	159 €	167 €	177 €	179 €	193 €	NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	189 €	195 €	195 €	200 €	211 €	217 €	223 €
	188 €	196 €	203 €	213 €	217 €	226 €	NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	4 €	4 €	4 €	3 €	3 €	5 €	3 €
	11 €	11 €	11 €	11 €	11 €	22 €	NC

Taux des impôts locaux :

EXERCICES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TAXE D'HABITATION	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %
	13,49 %	13,55 %	13,67 %	13,80 %	13,77 %	14,06 %	NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %
	19,07 %	19,10 %	19,24 %	19,22 %	19,10 %	19,21 %	NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %
	52,11 %	51,69 %	52,02 %	51,84 %	51,54 %	51,95 %	NC

On peut faire les constats suivants :

- La situation financière de la commune est saine, au regard des communes de même strate de population.
- Les économies ont été poursuivies sur les charges générales de fonctionnement.
- Les dépenses de personnel sont maîtrisées mais ont atteint un niveau représentant 56 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 2016, en progression de 1 point par rapport à 2015.
- La faiblesse des bases fiscales entraîne mécaniquement le vote de taux des impôts locaux relativement plus élevés, pour obtenir un produit similaire aux autres collectivités.
- La ville a amplifié ses investissements avec un taux d'équipement supérieur à la moyenne régionale.
- La capacité d'autofinancement a diminué mais reste relativement conforme à la moyenne de la strate.
- L'endettement de la ville est peu élevé par rapport à la moyenne de la strate.

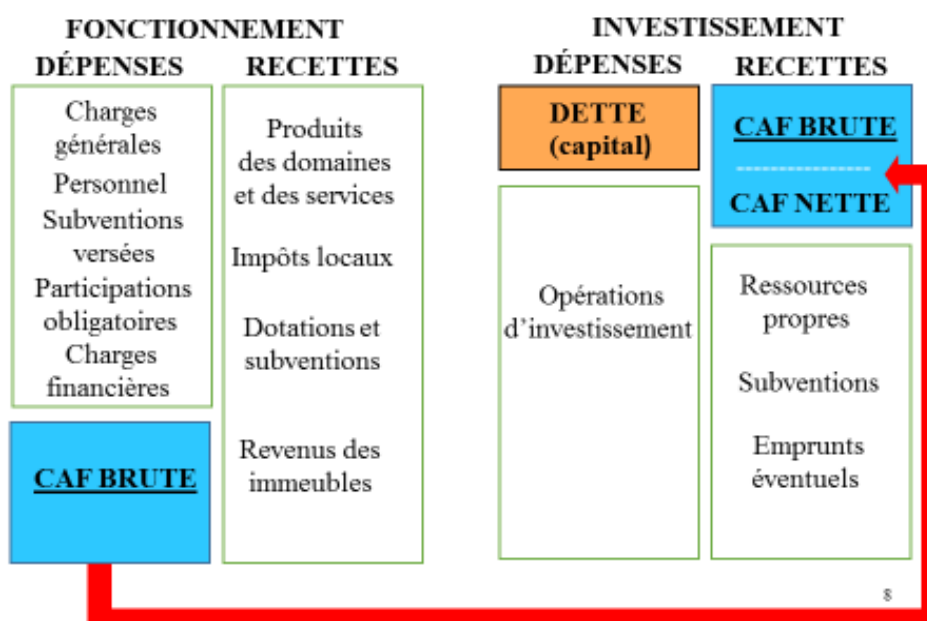
3 – PROSPECTIVE POUR LES ANNÉES 2017 à 2020

Elle tient compte des contraintes impactant les dépenses et les recettes.

Elle reflète la volonté de maintenir les services rendus à la population et de poursuivre les investissements.

NB : Au stade des orientations budgétaires, les prévisions pourront faire l'objet d'ajustements lors du vote de chaque budget primitif annuel.

VUE SCHEMATIQUE DU BUDGET COMMUNAL



3.1 – Estimation en matière de recettes de fonctionnement

Les recettes seront impactées principalement par :

- La poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). La dotation forfaitaire versée en 2016 a été amputée une nouvelle fois de plus de 80 000 €. La contribution de la commune au redressement des finances publiques sera moindre en 2017 (40 000 € en principe). La dotation forfaitaire est évaluée à 560 000 € pour 2017.
- La révision en valeur des bases des impôts locaux, fixée à 0,4 %.
- Le maintien des taux de la fiscalité directe locale, au vu de la pression fiscale existante.

Les principales recettes du budget 2017 sont estimées ainsi :

- Résultat prévisionnel de clôture 2016 : 1 900 000 €
- Fiscalité directe locale : 2 000 000 €
- Dotation forfaitaire (DGF) : 560 000 €
- Produits des services, du domaine... : 300 000 €
- Revenus des immeubles : 116 000 €

3.2 – Estimation en matière de dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de gestion et en maintenant un service public de qualité, les dépenses réelles de fonctionnement proposées au budget primitif 2017 devraient atteindre environ 4.4 M €, soit un montant stable par rapport à la réalisation de l'exercice 2016.

Elles se décomposent en plusieurs chapitres budgétaires :

- Charges à caractère général

Il s'agit des achats de prestations, de matériaux, de fournitures... nécessaires au fonctionnement des services. Ce poste comprend également l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des véhicules, les contrats d'entretien et de maintenance, les assurances, etc.

Elles sont estimées à 1 100 000 € par an en moyenne sur la période.

- Charges de personnel

L'estimation de la masse salariale (2 500 000 € pour 2017) tient compte de plusieurs facteurs :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice à 4,68 € au 1^{er} février 2017.
- Les avancements d'échelon et de grade des agents (« glissement vieillesse-technicité » ou GVT).
- La mise en œuvre du protocole relatif aux parcours, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), qui revalorise les échelles indiciaires (4 à 6 points d'indice supplémentaires par an et par agent, jusqu'en 2020).
- Les remplacements d'agents momentanément absents, limités au strict nécessaire.
- Le recrutement de nouveaux agents pour compenser les départs définitifs (retraite, mutation...) sera limité et étudié au cas par cas.
- La progression de la cotisation d'assurance en matière de risque statutaire.

L'évolution annuelle moyenne, hors changement structurel, est estimée à 3,5 % sur la période.

- Autres charges de gestion

- Les subventions versées aux associations seront du même ordre que celles versées en 2016 soit 150 000 € au total.
- La subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale est évaluée à 30 000 €.
- Le contingent incendie s'élèvera à 124 360 € en 2017.
- Le syndicat du collège (qui collecte le remboursement de l'emprunt pour la construction du collège) sera dissous en 2018 : la contribution du budget communal sera diminuée de 136 000 € en 2018.
- Les intérêts d'emprunts sur la dette du budget principal s'élèvent à 60 000 € (hors emprunts nouveaux).
- Les dotations aux amortissements sont estimées à 191 000 €.

3.3 - Les orientations en matière d'investissement

Les « restes à réaliser » du budget général (opérations engagées en 2016 et finalisées en 2017) concernent notamment les opérations suivantes :

- Fin de l'opération de la place des Faisanderies (plantation des espaces verts).
- Mise en conformité de l'ascenseur au Forum.
- Travaux d'éclairage public sur les passages piétons.
- Travaux d'aménagement de l'impasse Emile Morin.
- Installation des feux tricolores devant l'école Charles Péguy.
- Réfection du mur du presbytère.
- Etude préliminaire des aménagements du bassin du canal.

Des opérations nouvelles sont envisagées sur la période 2017-2020 :

Principales opérations envisagées sur le budget général (coûts estimatifs) :

- Travaux de la nouvelle gendarmerie : 3 300 000 € (2017 - 2020).
- Aménagement des espaces publics de la gare : 1 400 000 € (2017 - 2020).
- Relocalisation des services techniques, démolition de l'atelier devant la Mairie et création d'un parking : 500 000 €.
- Rénovation et isolation du gymnase Emile Morin : 200 000 €.
- Acquisition d'immeubles (siège de la communauté de communes) : 163 000 €.
- Rénovation du logement de la poste : 100 000 €.
- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public : 50 000 € par an.
- Travaux de voirie (dont la mise aux normes des passages piétons pour les PMR) : 75 000 € sur 4 ans.
- Travaux d'accessibilité des bâtiments : 54 000 € en 2017.
- Extension de la vidéo-protection : 45 000 €.
- Rénovation de la chapelle Saint Léonard et installation d'une clôture : 40 000 €.

Ainsi que d'autres opérations ponctuelles, parmi lesquelles :

- Remise à niveau des panneaux et de la signalétique : 30 000 €.
- Renouvellement de l'équipement des services techniques : 15 000 €.
- Achat d'une désherbeuse et d'un véhicule pour les services techniques : 24 000 € étalés sur 4 ans.
- Changement des radiateurs de la salle des fêtes : 6 000 €.
- Mise aux normes des installations électriques dans les bâtiments communaux : 4 500 €.

Les opérations seront financées principalement par l'autofinancement mais aussi par :

- . Le FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA assise sur les dépenses réelles d'investissement de l'année antérieure)
- . La taxe d'aménagement

Et des subventions d'équipement sollicitées par la ville auprès de l'Etat et des collectivités territoriales : DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), Contrat de solidarité territoriale, Conseil Départemental, Conseil Régional...

Il sera nécessaire de recourir à l'emprunt en fonction des priorités qui seront arrêtées par le Conseil municipal. En fonction des subventions dont la commune pourra bénéficier, et de l'avancement des différents projets, il est prévu pour 2017 un emprunt de 1,250 M €, 1,250 M € en 2018 puis 500 000 € en 2019.

Pour respecter, comme les années précédentes, le principe de sincérité budgétaire, les subventions potentielles seront inscrites dans chaque budget annuel, lors de leur notification officielle et viendront ainsi en diminution de l'emprunt en cours d'exercice.

Voir annexe 1

3.4 - La dette

Perspective d'évolution de la dette (budget principal) sur la période 2016-2020, **à emprunt constant** :

EXERCICES	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités en €	188 000	174 000	170 000	170 000	170 000
Dont remboursement du capital	128 000	118 000	118 000	122 000	127 000
Dont remboursement des intérêts	60 000	56 000	52 000	48 000	43 000

Perspective d'évolution de la dette (budget principal) sur la période 2016-2020, **avec les emprunts nouveaux** :

EXERCICES	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités en €	188 000	232 000	287 000	310 000	310 000
Dont remboursement du capital	128 000	161 000	205 000	227 000	233 000
Dont remboursement des intérêts	60 000	71 000	82 000	83 000	77 000

Voir annexe 2

Les emprunts garantis

Une collectivité locale peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. A ce titre, la ville garantit 24 emprunts contractés par des bailleurs auprès de la Caisse des Dépôts pour réaliser des opérations de logements à Lamotte-Beuvron.

L'article L. 2252-1 du CGCT dispose qu'une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Pour Lamotte-Beuvron, le ratio s'élevait à :

- 7,23 % pour 2014
- 7 % pour 2015
- 6,93 % pour 2016

Voir annexe 3

LES BUDGETS ANNEXES

L'année 2017 marquera la fin de du contrat d'affermage avec VEOLIA.

Un cabinet a été missionné pour assister la commune, afin de réaliser un audit complet du service, étudier les différents modes de gestion et assister la ville dans les procédures administratives (12 400 € HT).

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- fin des travaux dans l'impasse Emile Morin (partie assainissement).
- Le méthaniseur.
- Travaux de renouvellement des canalisations (quartier gare, rue Gaugiran) (300 000 €).

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Forage d'eau potable des Mahaudières :

- . 1^{ère} phase : création du forage n° 2, canalisations, raccordement et équipement du forage n° 1 : 430 000 € (réalisation prévue au 1^{er} trimestre 2017)
- . 2^{ème} phase : création d'une bâche, traitement de l'eau et canalisations : 1 980 000 € (travaux prévus en 2018).
- . Assistance à maîtrise d'ouvrage : 13 176 €
- . Mission de maîtrise d'œuvre (y compris tranches conditionnelles) : 179 000 €

Périmètre de protection des captages des Mahaudières :

- . Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 22 800 €
- . Frais divers (commissaire enquêteur, frais d'insertion ...) : 10 200 €

Les travaux seront financés par les reports des excédents des exercices antérieurs, les redevances et les subventions potentielles :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne – subventions de la phase 1 : 130 000 €
- Conseil Départemental – subvention de la phase 1 : 30 000 €